

# SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 11 août 2025, à 18 h 30.

**SONT PRÉSENT.E.S** : les conseillères, Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat ainsi que les conseillers, Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoit Thibeault.

**EST ABSENT** : Marie Ségleski

Sous la présidence du maire, Yves Bélanger est aussi présent Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté par le directeur général et greffier-trésorier, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18h32 devant 10 citoyens.

2025.08.137

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025
- 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer de juillet 2025
  - 4.2 Point d'information : Démission de la conseillère Marie Ségleski et embauche au poste de remplacement de l'adjointe à la trésorerie
  - 4.3 Dépôt d'aide financière : FRR, concernant l'embauche conjointe d'un archiviste, avec la Municipalité de Rivière-Rouge
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
  - 5.1 Résolution : Octroi de contrat à la firme Pavage Mont-Tremblant pour l'asphaltage sur le chemin du Lac-Chaud Est
  - 5.2 Résolution : Octroi de contrat à la FQM pour exécuter des relevés terrain aux endroits problématiques du 7 juillet 2025
  - 5.3 Résolution : Octroi de contrat à la FQM pour exécuter des relevés terrain
  - 5.4 Résolution : Octroi de contrat pour un service professionnel : Opération d'installations de traitement d'eau potable
  - 5.5 Résolution : Octroi de contrat pour l'achat de sable de déneigement
  - 5.6 Achat de matériel pour la réparation de la surface de roulement du Pont-Méthot
- 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 6.1 Point d'information : Retour des activités du CCU
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 7.1 Résolution : Octroi de contrat pour les services professionnels concernant l'évaluation des bâtiments municipaux
  - 7.2 Point d'information : Discussion sur une entente de location d'un espace de terrain

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

pour la formation RSSIVR

### 8. LOISIRS ET CULTURE

### 9. BIBLIOTHÈQUE

9.1 Point d'information : Départ de la responsable de la bibliothèque

### 10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 Modification du règlement 2013-094, ayant pour objet de modifier le règlement 221

10.2 Adoption du règlement 59-1

### 11. VARIA

11.1 Point d'information : Utilisation de la SÉPAC Mont-Tremblant

11.2 Point d'information : Annulation de l'entente avec la TACL

11.3 Point d'information : Coûts pour vidéoconférence des séances

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité des membres présents.

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

### 2025.08.138 3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par : le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

**ADOPTÉE**

## 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

### 2025.08.139 4.1 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2025

**CONSIDÉRANT QUE** la liste officielle des déboursés pour juillet 2025 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

#### COMPTES PAYÉS

COMPTES SALAIRES PAYÉS période : 26-27-28-29-30:	89 937,87 \$
REMISES R.A.S. PAYÉES:	37 422,91 \$
PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS au 12 août 2025 :	17 751,03 \$
PAIEMENTS PAR ACCÈS D au 12 août 2025:	4919,63 \$
PAIEMENTS DIRECTS ACCEO PAYÉS au 12 août 2025 :	6399,75 \$
COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUE au 12 août 2025 :	0.00\$

**SOUS-TOTAL DES COMPTES PAYÉS :** **156 431,19 \$**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

### **COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER PAR CHÈQUES : 19 339,66 \$  
PAIEMENTS DIRECTS ACCEO À PAYER : 23 432,12 \$

**SOUS-TOTAL DES COMPTES À PAYER : 42 771,78 \$**

**GRAND TOTAL DES COMPTES : 199 202,97 \$**

Il est proposé par : la conseillère Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'APPROUVER** la liste officielle des déboursés et des comptes payés pour le mois de juillet 2025.

**QUE** le conseil municipal accepte cette liste des déboursés et des comptes payés à titre de rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire conformément à l'alinéa 3 de l'article 18 et à l'article 23 du *Règlement 2016-107 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*.

**ET**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des chèques à payer et des paiements sur Internet ainsi que sur ACCEO à payer tel qu'identifié dans la liste déposée à la présente séance.

**ADOPTÉE**

### **4.2 POINT D'INFORMATION : DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE MARIE SÉGLESKI ET EMBAUCHE AU POSTE DE REMPLACEMENT DE L'ADJOINTE À LA TRÉSORERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a des besoins opérationnels au sein de son administration depuis le départ de l'adjointe à la trésorerie pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a affiché le poste depuis plusieurs mois;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de candidats ayant les qualifications minimales était très limité;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidate Marie Ségleski rencontrait les exigences minimales;

**DÉPÔT**

### **4.3 DÉPÔT D'AIDE FINANCIÈRE : FRR, CONCERNANT L'EMBAUCHE CONJOINTE D'UN ARCHIVISTE, AVEC LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Macaza reconnaît avoir lu et pris connaissance du guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes municipaux de ville de Rivière-Rouge désirent présenter un projet d'archivage dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipaux du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un besoin en archivage;

Il est proposé par : le conseiller Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité des membres présents

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

**QUE** le conseil de la Municipalité de La Macaza s'engage à participer au projet d'archivage;

**QUE** le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

**QUE** le conseil nomme la ville de Rivière-Rouge organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération intermunicipale;

**QUE** le conseil désigne la Direction générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention;

ET

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au surplus non affecté.

**ADOPTÉE**

### **5. TRAVAUX PUBLICS**

#### **2025.08.140 5.1 RÉSOLUTION : OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME PAVAGE MONT-TREMBLANT POUR L'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DU LAC-CHAUD EST**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'asphaltage sur le chemin du Lac-Chaud EST sont nécessaires suite aux pluies diluviennes du 7 août 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de prix pour les travaux d'asphaltage a été envoyée à sept (7) entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu 3 offres de services ;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Pavage Mont-Tremblant a déposé la meilleure offre de services conforme d'une somme de 17 959\$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par : le conseiller Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Municipalité de La Macaza octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage à la compagnie Pavage Mont-Tremblant d'une somme de 17 959\$ plus les taxes applicables conformément à la demande de prix et à l'offre reçue.

ET

**QU'**une partie du montant sera remboursé par une aide financière du MSP;

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au surplus non affecté.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

### ADOPTÉE

#### 2025.08.141 **5.2 RÉSOLUTION : OCTROI DE CONTRAT DE LA FQM POUR EXÉCUTER DES RELEVÉS TERRAIN AUX ENDROITS PROBLÉMATIQUES DU 7 juillet 2025**

**CONSIDÉRANT** la demande de prix pour obtenir des services professionnels d'arpentage, de conception et d'accompagnement pour les travaux de réparation sur divers chemins suite aux fortes pluies survenues le 7 juillet 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat permettra de rétablir les endroits problématiques suite aux fortes pluies du 7 juillet 2025;

**CONSIDÉRANT** l'entente relative à la fourniture de personnel technique signée avec la FQM ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services transmise en date du 10 juillet 2025 par la direction de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la FQM pour un montant estimé à 11 500 \$ plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une estimation et que seuls les montants réels seront facturés;

Il est proposé par : le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Municipalité de La Macaza octroie le contrat au montant de 11 500\$ plus les taxes applicables pour les services professionnels d'arpentage, de conception et d'accompagnement pour les travaux de réparation sur divers chemins conformément à l'offre de services reçue en date du 10 juillet 2025.

**ET**

**QU'**une partie du montant sera remboursé par une aide financière du MSP;

**DE** procéder avec l'octroi du contrat.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au surplus non affecté.

### ADOPTÉE

#### 2025.08.142 **5.3 RÉSOLUTION : OCTROI DE CONTRAT DE LA FQM POUR EXÉCUTER DES RELEVÉS TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déjà octroyé le contrat aux adresses suivantes : Chemin du Lac-Chaud 570, 1280, 1374 Intersections entrelacs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait déjà indiqué en juillet 2025 son intention d'octroyer ce contrat à la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité était déjà avancée dans le processus d'identification avec la FQM;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux endroits ont été déterminés Lac-Chaud Ouest et Lac-Chaude Est près du 166;

Il est proposé par : le conseiller Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE** procéder avec l'octroi du contrat

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense au montant de 16 278\$ + taxes, qui sera imputée au surplus non affecté.

**ADOPTÉE**

#### **2025.08.143 5.4 RÉSOLUTION : OCTROI DE CONTRAT POUR UN SERVICE PROFESSIONNEL : OPÉRATION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de prix pour l'obtention de services professionnels pour un technicien pour l'aqueduc a été envoyée à deux (2) firmes ou personnes pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 avec possibilité de renouveler pour deux années subséquentes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu 1 offre de services de monsieur Jean-Sébastien Viger ;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif mensuel est de 1 600 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'appel en cas d'urgence sont de 150 \$ pour 2 heures de travail et de 75 \$ de l'heure pour toute heure supplémentaire ;

Il est proposé par : le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'obtention de services professionnels d'un technicien pour l'aqueduc à monsieur **Jean-Sébastien Viger** à titre de technicien de l'aqueduc, le tout conformément à la demande de prix et à l'offre reçue pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 avec possibilité de renouveler pour deux années subséquentes.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02 41300 415.

**ADOPTÉE**

#### **2025.08.144 5.5 RÉSOLUTION – OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE SABLE DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité évalue annuellement ses besoins en matière d'abrasifs;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire obtenir les matériaux nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins sont évalués à 80 Tonnes Métrique (TM);

**CONSIDÉRANT QUE** le prix est de 99.97\$/TM livré

Il est proposé par : la conseillère Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE** procéder avec l'octroi du contrat

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée à la subvention TECQ.

**ADOPTÉE**

### **2025.08.145 5.6 RÉOLUTION - ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA RÉPARATION DE LA SURFACE DE ROULEMENT DU PONT-MÉTHOT**

**CONSIDÉRANT QUE** des réparations de la bande de roulement du Pont-Méthot sont nécessaires pour la sécurité des usagers de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a envoyé deux (2) demandes de prix;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une seule offre de service provenant de la compagnie Goodfellow;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de 7 660\$ plus les taxes ;

Il est proposé par : la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'**accepter l'achat de matériaux nécessaire pour la réparation de la surface de roulement au montant de 7 660\$ plus les taxes applicables à la compagnie Goodfellow;

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée à la subvention TECQ.

**ADOPTÉE**

## **6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**6.1** Point d'information : Retour des activités du CCU

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

### 2025.08.146 7.1 RÉSOLUTION : OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT L'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité se doit de protéger ses actifs immobiliers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est en processus d'évaluation des divers aspects relatives à son parc immobilier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire maximiser la sécurité pour ses citoyens et son personnel;

Il est proposé par : le conseiller Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE** procéder à l'octroi du contrat en matière de sécurité pour ses immeubles

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée à la subvention TECQ.

**ADOPTÉE**

#### **7.2 POINT D'INFORMATION**

Point d'information : Discussion sur une entente de location d'un espace de terrain pour la formation RSSIVR

#### **8. LOISIRS ET CULTURE**

##### **9. BIBLIOTHÈQUE**

9.1 Point d'information : départ de la responsable de la bibliothèque

#### **10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

### 2025.08.147 10.1 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2013-094, AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 221

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture du texte du règlement sur les pieux vissés porte à confusion;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire émettre avoir une réglementation claire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE** modifier le texte du règlement 221

**ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

### 2025.08.148 **10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 59-1 MISE À NIVEAU DU SITE DE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 59-1 décrétant la mise à niveau du système de ventilation au site de compostage et l'affectation de la somme de 400 000 \$ des soldes disponibles du règlement d'emprunt numéro 49 en vue de financer une dépense de 456 000 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement est conforme aux articles 598 et 607 du Code municipal du Québec;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le règlement 59-1

#### **ADOPTÉE**

#### **11. VARIA**

##### **11.1 POINT D'INFORMATION : UTILISATION DE LA SÉPAQ MONT-TREMBLANT**

Point d'information l'utilisation de la SÉPAQ Mont-Tremblant. Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, il y a eu 126 cartes de transmises au coût total de 6205.50\$. Une résolution a été émise le 31 mars 2025 mentionnant que la municipalité ne souhaite pas renouveler l'entente avec la SÉPAQ.

##### **11.2 POINT D'INFORMATION : ANNULATION DE L'ENTENTE AVEC LA TAACL**

Point d'information que l'entente avec la TAACL se terminera le 31 décembre 2025

##### **11.3 POINT D'INFORMATION : COÛT POUR VIDÉOCONFÉRENCE DES SÉANCES**

Point d'information que les coûts estimés varient entre 42 700\$ à 78 200\$ plus les frais annuels de 700\$ à 3 400\$.

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### 2025.08.149 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par : le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

De lever la séance à 19h09

**ADOPTÉE**

LE MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-  
TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
Yves Bélanger

\_\_\_\_\_  
Alain Rheault

### **CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER**

Je soussigné, monsieur Alain Rheault, greffier-trésorier de la Municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier

Je soussigné, Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature conformément par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Yves Bélanger, maire

